

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 06-02 du 28 mars 2019

T ZEN 3 (BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE) SUR L'EX-RN 3 DE PORTE DE PANTIN (PARIS) À LA GARE DE GARGAN (PAVILLONS-SOUS-BOIS) – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET COMBLEMENT DE PASSAGES SOUTERRAINS À GABARITS RÉDUITS (2 LOTS).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

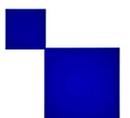
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises du marché de travaux de démolition et comblement des passages souterrains à gabarit réduit (deux lots) pour le projet de T ZEN 3 (autobus à haut niveau de service) sur l'ex-RN 3 de la porte de Pantin à Paris, à la gare de Gargan aux Pavillons-sous-Bois ;

- ADOPTE, pour la dévolution du marché de travaux de démolition et comblement des PSGR (deux lots), la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret susvisé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché de travaux de démolition et comblement des PSGR (deux lots) dont le montant prévisionnel total (tranche ferme et tranches optionnelles 1 et 2) s'élève à :

- pour le lot 1 : 1 196 008,50 euros HT, soit 1 435 210,20 euros TTC,
- pour le lot 2 : 1 041 808,50 euros HT, soit 1 250 170,20 euros TTC.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190328-2019_03_28_034-DE